

Séance ordinaire du 11 août 2025

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
de la municipalité de Saint-Wenceslas
tenue le 11 août 2025 à 19h30 au centre communautaire
Florian-Turcotte, situé au 1025, rue Hébert.**

Sont présents :

Madame la mairesse :	Martine Bechtold
Madame la conseillère:	Nicole Lafrance Dubord
Messieurs les conseillers :	Serge Hélie
	Jean-Marc Beauchemin

Les membres présents forment le quorum.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de Madame Martine Bechtold, mairesse de la municipalité de Saint-Wenceslas. Madame Carole Hélie, directrice générale et greffière-trésorière fait fonction de secrétaire de la séance.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution
2025-142

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin**
l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Martine Bechtold, mairesse

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 7 juillet 2025
 - 3.2 Séance extraordinaire du 4 août 2025
- 4.0 Correspondance
- 5.0
 - 5.1 Régie des déchets
 - 5.2 OMH
 - 5.3 Bibliothèque
 - 5.4 Les Aînés + MADA
 - 5.5 Loisirs
 - 5.6 Sécurité civile, voirie, aqueduc, assainissement
- 6.0 Revenus du 1^{er} juillet 2025 au 31 juillet 2025
- 7.0 Présentation des comptes – Juillet 2025
- 8.0 Communication de la mairesse
- 9.0 Compte rendu du directeur du service incendie
- 10.0 Questions du public (conseil précédent) – Suivi
- 11.0 Période de questions
- 12.0 Pause-café
- 13.0 Entente de déneigement de la Route d'Aston (route de la voie ferrée)
- 14.0 Résolution d'appui à la Semaine de la sécurité ferroviaire
- 15.0 Programme de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028
- 16.0 Rapport de la Mairesse sur les faits saillants
- 17.0 Période de questions
- 18.0 Levée de l'assemblée

Séance ordinaire du 11 août 2025

3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Séance ordinaire du 7 juillet 2025

Résolution
2025-143

Sur la proposition de Serge Hélie
Appuyée par Nicole Lafrance Dubord
Il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le
procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 tel que
présenté.

Martine Bechtold, mairesse

Séance extraordinaire du 4 août 2025

Résolution
2025-144

Sur la proposition de Jean-Marc Beauchemin
Appuyée par Serge Hélie
Il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le
procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 août 2025 tel
que présenté.

Martine Bechtold, mairesse

4.0 CORRESPONDANCE

Un document intitulé « Correspondance – 10 juillet 2025 au 4
août 2025 » est déposé au Conseil.

5.0 RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Régie des déchets (Serge Hélie)

- Prochaine rencontre le 26 août prochain.

5.2 OMH (Martine Bechtold)

SANS OBJET

5.3 Bibliothèque (Nicole Lafrance Dubord)

- Le 10 juillet dernier, visite de 2 groupes du camp de jour ;
- Nouvelle collection de livres depuis le 10 juillet dernier ;
- Exposition de livres ;
- Casque Oculus ou le Quest (emprunt gratuit) ;
- Prêt d'un télescope astronomique (gratuit) ;
- Salon du livre et des artisans de Saint-Wenceslas le 16 août prochain.

5.4 Les Aînés + MADA (Martine Bechtold)

- Programmation de la FADOQ à venir.

5.5 Loisirs (Jean-Marc Beauchemin)

SANS OBJET

5.6 Sécurité civile – voirie – aqueduc – assainissement
(Serge Hélie)

- Le fauchage est presque terminé ;
- Pose de signalisations (école) à venir ;
- Affaissement du pavage coin Rang 6 et Route 161 ;
- Station Caron – remplacement panneau de contrôle ;
- Les travaux d'aqueduc dans le Rang 9 devraient débuter la semaine prochaine ;

Séance ordinaire du 11 août 2025

- Problématique de communication au P-11 ;
- Problèmes de pompe à la station Morel.

6.0 REVENUS DU 1^{ER} JUILLET 2025 AU 31 JUILLET 2025

Description	Montant
Taxes municipales	80 748.89 \$
Droits de mutations immobilières	267.24 \$
Permis	430.00 \$
Entraide incendie	946.55 \$
Location centre communautaire	2 050.00 \$
Bac	107.00 \$
Inscriptions dek hockey	1 560.00 \$
Réseau Biblio (subvention activité bibliothèque)	300.00 \$
Stéphane Lamothe (permis tire de tracteurs)	93.75 \$
TOTAL :	86 503.43 \$

7.0 ADOPTION DES COMPTES – JUILLET 2025

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des dépenses suivantes ;

Résolution
2025-145

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin**
Il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver la liste des comptes payés et à payer jointe à la présente et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement par chèque à qui de droit. En date du 31 juillet 2025, le sommaire de la répartition des comptes s'établit comme suit :

• Comptes à payer :	141 089.17 \$
• Comptes payés :	52 035.09 \$
• Salaires :	51 288.34 \$
• Assurances collectives (juin 2025) :	783.26 \$
• FTQ (juin 2025) :	1 682.60 \$
• Remises gouvernementales (juin 2025) :	12 369.22 \$
• Antivirus, back-up en ligne et Microsoft 365 :	143.03 \$
• Intérêts emprunt temporaire – Sentier pédestre :	203.07 \$
• Location enseigne (juillet-août-septembre) :	2 496.29 \$
• Emprunt Rang 9 Est (intérêts) :	8 321.82 \$
TOTAL :	270 411.89 \$

Martine Bechtold, mairesse

8.0 COMMUNICATION DE LA MAIRESSE

- Décès de monsieur Léo Boucher (sympathies);
- Chaleur extrême – précautions;
- Conseil des Maires le 17 septembre prochain;
- Politique sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (MRC).

**9.0 COMPTE RENDU DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE
(Jean-Marc Beauchemin)**

- 10 juillet 2025 : Accident de VTT au Rang 10;
- 21 juillet 2025 : Alarme incendie.

10.0 QUESTIONS DU PUBLIC (CONSEIL PRÉCÉDENT) - SUIVI

SANS OBJET

11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

- Blocs appartements sur la rue Sainte-Thérèse versus fauchage.
- Mauvaises herbes versus le balayage de rues.
- Vélos libre-service.

12.0 PAUSE CAFÉ

**13.0 ENTENTE DE DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE D'ASTON
(ROUTE DE LA VOIE FERRÉE)**

Considérant qu'il y a une portion de la route d'Aston (route de la voie ferrée) qui appartient à la municipalité de Saint-Wenceslas, soit 873 mètres près du 9^e Rang ;

Considérant que le déneigeur de la municipalité d'Aston-Jonction doit tout de même se retourner à la jonction du 9^e Rang qui se trouve sur le territoire de Saint-Wenceslas et qu'il lève sa pelle à la limite de la municipalité pour aller jusqu'à cet endroit pour pouvoir se retourner ;

Considérant qu'il y a déjà une entente entre les deux municipalités sous la résolution 2022-123 et que la municipalité de Saint-Wenceslas facture la moitié du déneigement du 9^e Rang qui appartient aux deux municipalités ;

Considérant que la municipalité de Saint-Wenceslas souhaite compenser le déneigement qu'il effectue pour la portion du 9^e Rang de 1 050 mètres qui appartient à la municipalité d'Aston-Jonction avec la portion de la route d'Aston de 873 mètres qui serait déneigé par la municipalité d'Aston-Jonction pour la municipalité de Saint-Wenceslas ; ce qui donnerait un nombre de 177 mètres que la municipalité d'Aston-Jonction devrait rembourser à la municipalité de Saint-Wenceslas ;

**Résolution
2025-146**

**Sur la proposition de Serge Hélie
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin**

Il est unanimement résolu par les conseillers que la municipalité d'Aston-Jonction accepte de compenser le nombre de mètres à déneiger sur la facture de la municipalité de Saint-Wenceslas.

Que la municipalité d'Aston-Jonction accepte d'ajouter la portion du 873 mètres qui appartient à la municipalité de Saint-Wenceslas au contrat de déneigement.

Cette résolution est valide pour l'hiver 2025-2026 et 2026-2027.

Martine Bechtold, mairesse

**14.0 RÉSOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ
FERROVIAIRE**

Considérant que la **Semaine de la sécurité ferroviaire** aura lieu au Canada du 15 au 21 septembre 2025 ;

Considérant que 261 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2024, entraînant 68 décès et 58 blessures graves évitables ;

Considérant que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens ;

Considérant qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les

Séance ordinaire du 11 août 2025

médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire ;

Considérant que le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité ;

**Résolution
2025-147**

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin**

Il est unanimement résolu par les conseillers d'appuyer la **Semaine nationale de la sécurité ferroviaire**, qui se déroulera du 15 au 21 septembre 2025.

Martine Bechtold, mairesse

15.0 PROGRAMME DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2024-2028

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**Résolution
2025-148**

**Sur la proposition de Serge Hélie
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin**

Il est unanimement résolu par les conseillers que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028.

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement.

Que la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Séance ordinaire du 11 août 2025

Martine Bechtold, mairesse

16.0 RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, la mairesse fait rapport des faits saillants du rapport financier de l'année 2024.

17.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

- Séance extraordinaire – mettre sur Facebook.
- Numéros civiques.
- Projet sentier pédestre.
- Documentaire de la Presse – reportage de l'église.

18.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,
Sur la proposition Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin
Il est résolu unanimement de lever la séance à 20h56.

Résolution
2025-149

Martine Bechtold, mairesse

DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Carole Hélie, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour toutes les dépenses encourues et engagées à ce procès-verbal.

Carole Hélie

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS

Je, Martine Bechtold, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martine Bechtold

Carole Hélie,
Directrice générale et
greffière-trésorière

Martine Bechtold, Mairesse